

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDEEES 90 Subvention à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement, en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.200 euros est attribuée à l'association le carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année située 8, rue de Castellane (8e) (31321 - 2014-07674) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.200 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO